

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé
Ministère Public de la Confédération
Barbara Canonica
Taubenstrasse 16

CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 3 janvier 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180103DE_MP.pdf

POUR ACTION

Madame Barbara Canonica,

Pour votre information, voici une nouvelle plainte¹ pénale : « A QUI DE DROIT »

Cette fois pour action, vu qu'il s'agit principalement d'une violation de l'obligation de dénoncer par un Procureur général, lequel doit assurer que tous les citoyens, sans exception, puissent faire confiance à l'institution qu'est la justice.

Dans cette affaire, il ne s'agit pas pour les Autorités pénales de montrer que les Procureurs défendent les intérêts des membres de confréries, mais au contraire de montrer à chaque citoyen qu'elles ne font aucune différence entre des membres de confréries ou un ouvrier suisse qui ont sur le papier les mêmes droits.

Veillez agréer, Madame, mes salutations cordiales

Avec mes meilleurs vœux pour 2018


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180103DE_MP.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/180103DE_AF.pdf